

COMPTE RENDU

Nombre de membres en exercice : 53

Présents : 43

Absents avec pouvoir : 3

Absents sans pouvoir : 7

Madame Gladys DAVODEAU est nommée secrétaire de séance.

Débat

Décisions du Maire

Régularisation révision loyer janvier 2023 - Cabinet infirmier - Drain

[2023_084, 25/10/2023] :

La révision annuelle du 1er janvier 2023 ayant été faite sur la base d'un indice erroné, le montant du loyer mensuel applicable à compter du 1er janvier 2023 pour la location du local des infirmières situé au 7, allée des Jardins à Drain est fixé à 42,83€.

Location locaux - Maison de santé Champtoceaux - Mme Lenglet

[2023_085, 07/11/2023] :

Location du « Cabinet 6 » de la maison de santé de proximité de Champtoceaux, précédemment occupé par Madame Bucher-Papin (dentiste) à Madame Sandrine Lenglet (pédicure-podologue), à compter du 1^{er} décembre 2023.

Contrat de prestation de services pour l'entretien de la défense extérieure contre l'incendie (hydrants)

[2023_086, 08/11/2023] :

Cette décision concerne la signature d'un contrat d'entretien des 287 poteaux d'incendie de la Commune d'Orée-d'Anjou pour la période 2024-2026, moyennant un prix forfaitaire de 40 € HT par poteau. Le montant total de la prestation sur 3 ans se monte à 22.896 € TTC (incluant l'option de contrôle de 190 poteaux sur le 2^{ème} semestre 2023 à 9.120 €).

Extension du pôle enfance de Landemont - résiliation du marché du lot 14

[2023_087, 08/11/2023] :

Dans le cadre du marché d'extension du pôle enfance de Landemont, le lot n°14 « serrurerie » avait été attribué à la société Métallerie de la Loire. La liquidation judiciaire de cette dernière ayant été prononcée par le Tribunal de Commerce d'Angers, les travaux prévus ont été ré-attribués à l'entreprise Atelier Les Châtaigneraies (Landemont – 49270 Orée-d'Anjou) moyennant un prix de 19.000 € HT.

Vist and Com - Déploiement des lignes IP

[2023_088, 13/11/2023] :

Bascule en IP des bâtiments communaux analogiques et numériques

Installation et programmation sur 21 sites par Vist and Com pour 12 683,16 € TTC

Contrat de maîtrise d'œuvre fluides pour la salle des fêtes de Bouzillé

[2023_089, 20/11/2023] :

Il convient de réaliser des travaux d'amélioration énergétique dans la salle des fêtes de Bouzillé. Pour cela, il est décidé de confier la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet BatiMgie (49- Angers), pour un rémunération de 10.865 € HT.

Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)

N° DIA	DATE DEPOT	DATE DECISION	DECISION	DEMANDEUR	ADRESSE	COMMUNE DELEGUEE
IA 049 069 23 H0207	05/10/202 3	27/10/202 3 N	RENONCIATIO	SELARL COURSOLLE- MOUTEL	Rue des Lilas	DRAIN
IA 049 069 23 H0208	05/10/202 3	09/10/202 3 N	RENONCIATIO	SELARL COURSOLLE- MOUTEL	41 rue Ronsard	LIRÉ
IA 049 069 23 H0209	13/09/202 3	11/10/202 3 N	RENONCIATIO	TGS	5484 LES VINCENTS	CHAMPTOCE AUX
IA 049 069 23 H0210	13/09/202 3	11/10/202 3 N	RENONCIATIO	TGS	LES VINCENTS	CHAMPTOCE AUX
IA 049 069 23 H0211	09/10/202 3	23/10/202 3 N	RENONCIATIO	SELARL COURSOLLE- MOUTEL	37 rue des Briquetiers	ST LAURENT
IA 049 069 23 H0212	13/10/202 3	23/10/202 3 N	RENONCIATIO	EVRE & LOIRE NOTAIRES	Chemin de la Morale	ST LAURENT
IA 049 069 23 H0213	16/10/202 3	27/10/202 3 N	RENONCIATIO	SELARL COURSOLLE- MOUTEL	Les Haronnières	LA VARENNE
IA 049 069 23 H0214	09/10/202 3	24/10/202 3 N	RENONCIATIO	SCP BODIN FAIDHERBE	49530 ORÉE- D'ANJOU	LANDEMONT
IA 049 069 23 H0215	18/10/202 3	24/10/202 3 N	RENONCIATIO	SELARL MINIER- MARTIN ET RICORDEL	54 rue d'Anjou	LANDEMONT
IA 049 069 23 H0216	04/10/202 3	27/10/202 3 N	RENONCIATIO	MARTIN Bertrand	5418 RUE JOACHIM DU BELLAY	LIRÉ
IA 049 069 23 H0217	12/10/202 3	27/10/202 3 N	RENONCIATIO	MARTIN Bertrand	5418 RUE JOACHIM DU BELLAY	LIRÉ
IA 049 069 23 H0218	12/10/202 3	27/10/202 3 N	RENONCIATIO	AUDOIRE Eric	5418 RUE JOACHIM DU BELLAY	LIRÉ
IA 049 069 23 H0219	20/10/202 3	23/10/202 3 N	RENONCIATIO	SELARL COURSOLLE- MOUTEL	7010 Bis rue de la Rabotellerie	ST LAURENT
IA 049 069 23 H0220	20/10/202 3	18/11/202 3 N	RENONCIATIO	SELARL COURSOLLE- MOUTEL	222 rue de la Turmelière	LIRÉ
IA 049 069 23 H0221	20/10/202 3	18/11/202 3 N	RENONCIATIO	SELARL COURSOLLE- MOUTEL	222 rue de la Turmelière	LIRÉ
IA 049 069 23 H0222	23/10/202 3	En cours...		NOTAIRES & CONSEILS	170 rue de la Pléiade	LIRÉ
IA 049 069 23 H0223	23/10/202 3	18/11/202 3 N	RENONCIATIO	SCP THEBAULT- ARRONDEL	RUE D'ANJOU	LIRÉ
IA 049 069 23 H0224	23/10/202 3	17/11/202 3 N	RENONCIATIO	SELARL COURSOLLE- MOUTEL	154 rue des Lilas	DRAIN
IA 049 069 23 H0225	23/10/202 3	17/11/202 3 N	RENONCIATIO	NOTAIRES & CONSEILS	3120 rue des Côteaux	DRAIN
IA 049 069 23 H0226	25/10/202 3	20/11/202 3 N	RENONCIATIO	SELARL COURSOLLE- MOUTEL	216 rue du Bourgautron	DRAIN
IA 049 069 23 H0227	26/10/202 3	En cours...		SCP THEBAULT- ARRONDEL	LA LOGE EN VALLEE	BOUZILLÉ
IA 049 069 23 H0228	27/10/202 3	18/11/202 3 N	RENONCIATIO	SCP THEBAULT- ARRONDEL	LE BOURNEAU	LIRÉ

IA 049 069 23 H0229	27/10/2022 3	22/11/2022 RENONCIATIO 3 N	SELARL COURSOLLE- MOUTEL	Route de Bretagne (Lotissement La Barbellerie)	LA VARENNE
IA 049 069 23 H0230	30/10/2022 3	15/11/2022 RENONCIATIO 3 N	SELARL COURSOLLE- MOUTEL	19 La Patache	CHAMPTOCE AUX
IA 049 069 23 H0231	30/10/2022 3	22/11/2022 RENONCIATIO 3 N	SELARL COURSOLLE- MOUTEL	Route de Bretagne (Lotissement La Barbellerie)	LA VARENNE
IA 049 069 23 H0232	30/10/2022 3	22/11/2022 RENONCIATIO 3 N	SELARL COURSOLLE- MOUTEL	Route de Bretagne (Lotissement La Barbellerie)	LA VARENNE
IA 049 069 23 H0233	31/10/2022 3	22/11/2022 RENONCIATIO 3 N	SELARL COURSOLLE- MOUTEL	9027 rue des Pressoirs	LA VARENNE
IA 049 069 23 H0234	02/11/2022 3	15/11/2022 RENONCIATIO 3 N	SELARL COURSOLLE- MOUTEL	20 Bis rue de Vendée	CHAMPTOCE AUX
IA 049 069 23 H0235	03/11/2022 3	30/11/2022 RENONCIATIO 3 N	SELARL COURSOLLE- MOUTEL	Chemin des Fosses	CHAMPTOCE AUX
IA 049 069 23 H0236	28/10/2022 3	18/11/2022 RENONCIATIO 3 N	NOHARET Françoise	309 RUE JOACHIM DU BELLAY	LIRÉ
IA 049 069 23 H0237	06/11/2022 3	18/11/2022 RENONCIATIO 3 N	MARTIN Bertrand	5418 RUE JOACHIM DU BELLAY	LIRÉ
IA 049 069 23 H0238	28/10/2022 3	18/11/2022 RENONCIATIO 3 N	MARTIN Bertrand	5418 RUE JOACHIM DU BELLAY	LIRÉ
IA 049 069 23 H0239	06/11/2022 3	18/11/2022 RENONCIATIO 3 N	SELARL COURSOLLE- MOUTEL	Pré de la Croix	LIRÉ
IA 049 069 23 H0240	06/11/2022 3	02/12/2022 RENONCIATIO 3 N	SELARL COURSOLLE- MOUTEL	Le Grand Pré	LIRÉ
IA 049 069 23 H0241	07/11/2022 3	18/11/2022 RENONCIATIO 3 N	SELARL COURSOLLE- MOUTEL	Rue des Mesures	LIRÉ
IA 049 069 23 H0242	08/11/2022 3	18/11/2022 RENONCIATIO 3 N	COZIC Pierre	Les Landes	LANDEMONT

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 novembre 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2023 tel que présenté en annexe.

1 - Délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - modification

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE MODIFIER le régime des délégations octroyées à Monsieur le Maire comme présenté ci-dessus.

2 - Budget Communal - Provision pour risques sur créances douteuses

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE DÉCIDER de constituer des provisions comme suit :

	4161	46726
	C/491X	X/496X
Provision au titre de l'exercice	7 166,70	183,69
Situation des comptes 49XX à la balance	7 998,57	0,00
Ajustement provision	- 831,87	183,69

3 - Subventions d'équilibre au CCAS et à la Résidence Pohardy

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'AUTORISER les versements des subventions d'équilibre du budget principal de la commune vers les budgets CCAS et Résidence Constance Pohardy, s'agissant de montants maximaux,
- DE DIRE que les montants seront ajustés en fonction de la fin de l'exercice,
- DE DIRE que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2023 (article 657362, chapitre 65) de la commune,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce sujet.

4 - Versement d'une subvention exceptionnelle au budget "Liaison Fluviale"

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'AUTORISER le versement d'une subvention exceptionnelle au budget liaison pluviale d'un montant maximal de 83 000€,
- DE DIRE que le montant sera ajusté en fonction de la fin de l'exercice,
Les crédits sont prévus au budget principal à l'article 6573641, chapitre 65.

5 - Règlement Budgétaire et Financier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER le règlement budgétaire et financier ci-annexé.

6 - Programmation pluriannuelle des investissements 2024-2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ADOPTER le Plan Pluriannuel d'Investissement pour les années 2024 à 2026 tel que présenté en annexe de la délibération.

7 - Budget Primitif 2024 - Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 39 POUR, 0 CONTRE et 7 ABSTENTION(S), décide :

- D'ADOPTER le budget primitif de l'année 2024 de la commune tel que présenté en annexe,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

8 - Modification des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (AP/CP)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE CLÔTURER certaines Autorisations de Programmes et Crédits de paiement tels que présentés en annexe ;
- DE MODIFIER certaines Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement tels que présentés en annexe ;

- DE DIRE que ces programmes seront financés par les subventions d'équipement, l'emprunt et l'autofinancement.

9 - Budget Primitif 2024 - Énergies Renouvelables

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ADOPTER le budget primitif de l'année 2024 « énergies renouvelables » tel que présenté en annexe,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

10 - Budget Primitif 2024 - Lotissements

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ADOPTER le budget primitif de l'année 2024 « lotissements » tel que présenté en annexe,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

11 - Budget Primitif 2024 - Liaison Fluviale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ADOPTER le budget primitif de l'année 2024 liaison fluviale tel que présenté en annexe,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

12 - Adoption du protocole de transfert d'activités et de moyens en matière de Jeunesse et de Petite enfance avec le Centre socioculturel Rives de Loire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 45 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION(S), décide :

- d'approuver le protocole d'accord sur le transfert d'activités et de moyens avec le Centre socioculturel Rives de Loire et la convention de mise à disposition de biens et de services pour le bon fonctionnement du Relais Petite enfance qui se trouve en annexe,
- d'autoriser le maire à signer le protocole d'accord ainsi que les documents qui s'y rapportent,
- d'acter que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

13 - Adoption de la convention de partenariat et de subvention 2024 avec le Centre socioculturel Rives de Loire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- Approuver la convention partenariale 2024 et les 3 conventions de mise à disposition au Centre socioculturel Rives de Loire des agents Jeunesse
- Approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de 420 805 € au Centre socioculturel Rives de Loire pour l'année 2024
- Autoriser le maire à signer la convention partenariale et les conventions de mise à disposition en annexe
- Acter que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

14 - Tarifs communaux 2024 - salles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 31 POUR, 11 CONTRE et 4 ABSTENTION(S), décide :

- D'APPROUVER les tarifs communaux 2024 de location des salles tels que présentés en annexe.

15 - Tarifs communaux 2024 - divers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER les tarifs communaux divers pour 2024 tels que présentés en annexe.

16 - Tarifs communaux 2024 - Cimetières

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER les tarifs communaux 2024 des cimetières tels que présentés en annexe.

17 - Tarifs Musée Joachim Du Bellay

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER à compter du 1er janvier 2024 les tarifs et exonérations de la billetterie et les tarifs de la boutique du musée Joachim Du Bellay listés ci-dessus.

18 - Tarifs et modalités de prêt du réseau des bibliothèques et ludo-médiathèque

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER à compter du 1er janvier 2024 les tarifs, les exonérations et les conditions d'abonnement énumérés ci-dessus.

19 - Tarifs séjours 2024 - Campings municipaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 45 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION(S), décide :

- DE VALIDER la tarification proposée en annexe pour la vente de prestation de séjours dans les campings municipaux d'Orée d'Anjou, pour l'année 2024.

20 - Coût à l'élève 2022 – Participation financière 2024 OGEC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER les montants des forfaits élèves pour l'année 2024 tels que présentés dans le tableau susvisé,
- D'APPROUVER le versement de subventions aux organismes gestionnaires des écoles privées sous contrat d'association pour un montant de 959 995 €,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

21 - Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER la modification des effectifs comme indiqué ci-dessus,
- D'APPROUVER le tableau des effectifs des emplois permanents de la collectivité à compter du 15 décembre 2023,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à la modification du tableau des effectifs

22 - Création des emplois non permanents - accroissement d'activité et saisonnier - saison 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER la création des emplois non permanents comme indiqué ci-dessus,
- DE PRÉCISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce sujet.

23 - Convention de participation aux formations organisées par Mauges Communauté

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER la convention de participation aux formations organisées par Mauges Communauté avec la commune d'Orée-d'Anjou,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

24 - Non application des pénalités de retard pour des marchés de travaux impactés par l'allongement des délais d'approvisionnement des matériaux et produits de construction

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à ne pas appliquer aux entreprises listées en annexe par opération et par lot, les pénalités pour retard de travaux prévues aux cahiers des clauses administratives particulières des marchés relatifs à la mise en place d'une boucle d'eau tempérée à énergie géothermique à La Varenne, aux travaux de remplacement du système de ventilation du Groupe Scolaire Les Garennes à Champtoceaux, à la construction du restaurant scolaire de Saint-Laurent-des-Autels, à la construction du pôle enfance de La Varenne, à l'extension du pôle enfance de Landemont, à la construction d'un local associatif à La Varenne, et à l'extension d'un commerce à Bouzillé.

25 - Convention de maîtrise d'ouvrage temporaire confiée au SIEMML pour la pose et le raccordement du matériel d'éclairage public relatif au lotissement le Verger à Saint-Christophe-la-Couperie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe, fixant les conditions d'exercice par le Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire de la maîtrise d'ouvrage temporaire pour les travaux relatifs à l'installation et au raccordement de l'éclairage public pour le lotissement « Le Verger » à Saint-Christophe-la-Couperie.

26 - Convention de mise à disposition de terrain pour l'implantation d'un poste de transformation - Rue de Venise à Saint-Christophe-la-Couperie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER la mise à disposition, à titre gratuit, au profit de la société ENEDIS, d'une surface de 25m² sur la parcelle cadastrée B1464, appartenant à la commune, pour l'implantation d'un poste de transformation électrique,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Aménagement du territoire, Habitat et Urbanisme à signer la convention de servitude et de mise à disposition se rapportant auxdites installations avec la société ENEDIS.

27 - Consultation du public dans le cadre du projet d'aménagement des Couronnières 2 - commune déléguée de Liré

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER les modalités définies ci-dessus de participation et de mise à disposition du public par voie électronique du dossier qui comprendra notamment : les pièces constitutives du dossier de permis d'aménager (dont l'étude d'impact), l'avis de l'Autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement et des autorités concernées, le mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale et le bilan de la concertation préalable ;

DE PRECISER que l'avis d'ouverture de la participation du public par voie électronique fera l'objet, quinze jours au moins avant le début de la mise à disposition par voie électronique, d'un avis mis en ligne sur le site internet de Mauges Communauté, d'un affichage respectivement en la Mairie annexe de Liré et en Mairie d'Orée-d'Anjou et de publicité par voie de presse conformément aux dispositions du Code de l'environnement ;

- D'AUTORISER le Maire, ou l'adjoint délégué à l'aménagement du territoire, l'habitat et l'urbanisme, à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fin de la réunion à 20h55.

Affiché le 13 décembre 2023.

*Le Maire,
André MARTIN*

